

218C0230
FR0000030827-FS0074

25 janvier 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IGE+XAO
(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 25 janvier 2018, la société par actions simplifiée Amiral Gestion¹ (103 rue de Grenelle, 75007 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 22 janvier 2018, le seuil de 5% du capital de la société IGE+XAO et détenir, pour le compte desdits fonds, 75 729 actions IGE+XAO représentant autant de droits de vote, soit 5,30% du capital et 4,17% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions IGE+XAO sur le marché.

¹ Société contrôlée par M. François Badelon. La société Amiral Gestion SAS déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 1 427 800 actions représentant 1 818 138 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.